

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques - UIB - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2025.

en milliers de dinars

	Du 01/07/2025 Au 30/09/2025	Du 01/07/2024 Au 30/09/2024	Au 30/09/2025	Au 30/09/2024	Au 31/12/2024
1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	230 328	232 146	685 312	684 236	921 534
- Intérêts	168 654	174 802	500 941	509 897	680 772
- Commissions en produits	41 539	40 675	124 634	121 234	161 127
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	20 135	16 669	59 737	53 105	79 635
2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	100 298	98 665	296 867	284 432	385 200
- Intérêts encourus	96 549	94 637	286 655	274 825	371 891
- Commissions encourues (1)	3 749	4 028	10 212	9 607	13 308
3 PRODUIT NET BANCAIRE	130 030	133 481	388 445	399 804	536 334
4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	81	69	307	664	551
5 CHARGES OPERATOIRES	69 132	64 775	215 023	199 642	269 899
- Frais de personnel	49 524	46 822	156 937	145 849	197 942
- Charges générales d'exploitation (1)	16 077	14 821	47 891	44 532	59 408
- Dotations aux amortissements	3 531	3 132	10 195	9 261	12 549
6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	632 363	535 821	531 827
- Portefeuille titres commercial			46 250	62 747	34 768
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	586 113	473 074	497 059
7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	-	-	6 283 771	6 286 998	6 212 577
8 ENCOURS DE DEPOTS	-	-	7 133 111	6 635 941	6 859 967
- Dépôts à vue	-	-	1 935 403	1 806 215	1 884 425
- Dépôts d'épargne	-	-	2 620 442	2 450 076	2 498 829
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	2 451 776	2 268 205	2 359 081
- Autres Dépôts et avoirs	-	-	125 489	111 445	117 632
9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	115 035	147 807	147 879
10 CAPITALS PROPRES (2)	-	-	977 402	920 681	920 773

(1) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

(2) Compte non tenu des résultats des périodes.

COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2025

1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 30 septembre 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des produits

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30 septembre 2025, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 30 septembre 2025.

2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des Fonds Communs de Placement à Risque, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

3- FAITS MARQUANTS

Les indicateurs de la Banque, arrêtés au 30 septembre 2025, font ressortir notamment les tendances ci-après :

- L'encours des dépôts de la clientèle est de **7 133,1 MTND** à fin septembre 2025 vs 6 635,9 MTND à fin septembre 2024. La croissance des dépôts de **+7,5%** [correspondant à **+497,2 MTND**] résulte de la hausse (a) des dépôts à vue (+129,2 MTND) (b) des dépôts d'épargne (+170,4 MTND) (c) des dépôts à terme, certificats de dépôt et autres produits financiers (+183,6 MTND) (d) et des autres dépôts et avoirs de la clientèle (+14 MTND).
- L'encours net des crédits à la clientèle affiche une quasi-stabilité et s'élève à **6 283,8 MTND** à fin septembre 2025 vs 6 287 MTND à fin septembre 2024.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales est de **115 MTND** à fin septembre 2025 vs 147,8 MTND à fin septembre 2024.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, sont quasi-stables **+0,2%** et s'élèvent à **685,3 MTND** à fin septembre 2025 vs 684,2 MTND à fin septembre 2024.
- La marge d'intérêt est de **214,3 MTND** à fin septembre 2025 vs 235,1 MTND à fin septembre 2024, soit une baisse de **-8,8%**. En excluant l'impact de la loi 2024-41 portant amendement du code de commerce (19 MTND), la baisse est de **-0,8%**.
- La marge sur les commissions est de **114,4 MTND** à fin septembre 2025 vs 111,6 MTND à fin septembre 2024, soit une hausse de **+2,5%**.
- Les revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement sont en hausse de **+12,5%** et s'élèvent à **59,7 MTND** à fin septembre 2025 vs 53,1 MTND à fin septembre 2024.
- Le Produit Net Bancaire en baisse de **-2,8%** s'élève à **388,4 MTND** à fin septembre 2025 vs 399,8 MTND à fin septembre 2024. En excluant l'impact de la loi 2024-41 portant amendement du code de commerce, la hausse du PNB est de **1,9%**.
- Les frais de personnel enregistrent une hausse de **+7,6%** et s'élèvent à **156,9 MTND** à fin septembre 2025 vs 145,8 MTND à fin septembre 2024.
- Les charges opératoires - qui sont en hausse de **+7,7%** - s'élèvent à **215 MTND** à fin septembre 2025 vs 199,6 MTND à fin septembre 2024.
- Le Résultat Brut d'Exploitation en baisse de **-13,5%** s'élève à **173,7 MTND** à fin septembre 2025 vs 200,8 MTND à fin septembre 2024. En excluant l'impact de la loi 2024-41 portant amendement du code de commerce, la baisse est de **-4%**.

- *Le coefficient d'exploitation s'établit à 55,4% à fin septembre 2025 vs 49,9% à fin septembre 2024. Retraité de l'impact de la loi 2024-41 portant amendement du code de commerce, le coefficient d'exploitation est de 52,7%.*